

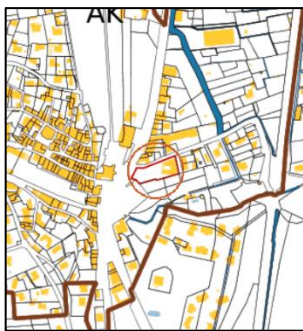
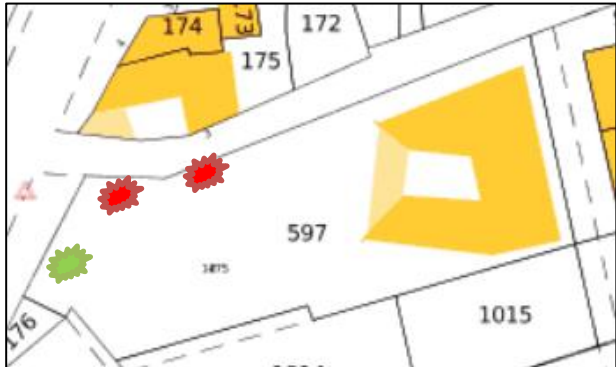
Notice d'aide à la constitution d'une demande d'urbanisme Abattage d'arbres en secteur de patrimoine protégé

➤ Dépôt de la demande :

- Dépôt en ligne : sur <https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>
- Dépôt papier : à déposer à la mairie ou par courrier : Hôtel de Ville, 1 rue Victorin Maurel, 04160 Château-Arnoux-Saint-Auban. En 1 exemplaire

➤ **Délai d'instruction du dossier complet : 2 mois en secteur de patrimoine protégé (périmètres aux abords des Monuments Historiques)**

➤ Constitution du dossier :

PIECES DU DOSSIER	
1-FORMULAIRE	
Dépôt en ligne Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne : https://sitmahp.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.	Dépôt papier Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr CERFA N° 16702* https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028 <i>Rubriques à renseigner :</i> Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet Rubrique 6 – dater et signer
2- PIECES A FOURNIR - Les plan transmis doivent être en format PDF pour les dépôts en ligne.	
PLAN DE SITUATION (DP1) Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet www.cadastre.gouv.fr. Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500^{ème}. Voir notice d'aide : réaliser un plan de situation	
PLAN DE MASSE (DP2) Sur un fond cadastral (www.cadastre.gouv.fr) échelle de 1/500^{ème}, indiquer l'emplacement de l'arbre ou des arbres à abattre et ceux qui seront éventuellement replantés.   Arbres à abattre  Arbre à planter Voir notice d'aide : réaliser un plan de masse	

LE PROJET (DP 11)

Fournir **UNE NOTICE COMPLEMENTAIRE DP11** descriptive de votre projet : les raisons de l'abattage, quelle espèce, par quoi il sera remplacé. Les moyens mis en œuvre ...



Remplacé par un mûrier platane.

L'INSERTION (DP5 et DP6) :

Fournir une photo des arbres à abattre.



Arbres concernées

PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)

A fournir en secteur de patrimoine protégé

Vue élargie de l'emplacement des arbres concernées pour pouvoir apprécier l'environnement urbain.



De près

De loin



Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité réglementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil du public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban aux horaires indiqués sur le site de la mairie

<https://chateau-arnoux-saint-auban.fr/presentation/>

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14

Courriel : adscasa@mairie-casa04.fr